

Cotisations 2024-2025

Les montants des cotisations sont soumis à l'indexation (Indice de départ 30/11/2016).

Les montants des cotisations sont d'application du 1^{er} septembre 2024 et au 31 août 2025.

GENERALITES	
Cotisation annuelle des membres effectifs (cercles)	
- cotisations tout cercle	643,84€
Cotisations annuelles des membres adhérents (membres).	
-.Cotisation Licence Sportif Compétiteur	32,71€
-.Cotisation Licence Sportif	4,49€
- cotisation Licence Non-sportif	4,49€

Assurance non comprise

Amendes et sanctions administratives 2024-2025.

Les montants sont d'application du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Représentation aux Assemblées Générales	
-Absence de délégué aux A.G. de la FFBN.	250,00€
- Absence de délégué aux A.G. des Districts	50,00€
Retard de paiement.	
<u>Dettes à l'égard de la FFBN.</u> Retard d paiement	1,25% mensuel après échéance + 20,00€ de frais administratifs
<u>Dettes à l'égard des organes fédéraux</u> Plus de 6 mois après échéance Depuis plus d'un an	Suspension jusqu'à remboursement Exclusion par l'A.G. de la FFBN
Statuts et règlements.	
-Non utilisation de documents officiels	100,00€
- Réponse ou renvoi d'un document hors délais	130,00€
- Absence ou retard d'envoi de la liste des membres du cercle	130,00€
- Membre licencié sportif compétiteur non en ordre de certificat médical	40,00€ après rappel Suspension d'activités sportives jusqu'à mise en ordre.
- Absence de réponse <u>1^{er} rappel</u>	95,00€
- Absence de réponse <u>2^{ème} rappel</u>	190,00€
- Absence de réponse au <u>3^{ème} rappel</u>	320,00€
- Cercle non en ordre vis-à-vis des statuts et R.O.I de la FFBN	320,00€
- Non-respect flagrant des statuts et des règlements de la FFBN <u>1^{ère} infraction</u>	635,00€
- Inscription d'un « Licencié Sportif Compétiteur » non en ordre de certificat médical	35,00€
- Inscription de sportifs non « Licencié sportif compétiteur » aux compétitions	65,00€/nageur/compétition



- Demande d'homologation d'un record FFBN hors-délais	65,00€
- Demande d'homologation d'un record de district hors-délais	65,00€
- Double inscription (CF : point 2.7.4 du Règlement sportif)	65,00€/nageur
- Non-respect flagrant des statuts et des règlements de la FFBN <u>récidive</u>	Suspension limitée à l'A.G. de la FFBN suivante
- Ne pas avoir dix membres licenciés	Suspension jusqu'à l'affiliation de 10 membres licenciés